



## COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR

*DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020 au golf de BEGARD*

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

<b>Critères de participation</b>	<p>Pour les clubs : Toutes les Associations sportives du département, affiliées avec terrain 6 joueurs par club :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si possible le PRO du club ;</li><li>• Minimum 2 femmes ;</li><li>• <b>Le total des index des 6 joueurs doit être supérieur à 80,0 ;</b></li><li>• Index maximum des joueurs : 32,0 à la date limite d'inscription.</li></ul> <p>Licence valable pour l'année en cours et certificat médical à jour ou questionnaire médical validé.</p>
<b>Organisation</b> <b>Formule de jeu</b>	<p>Stroke-play 18 trous.</p> <p>Marques de départ, <b>Repères</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Rouges pour les Dames,</b></li><li>• <b>Jaunes pour les Messieurs,</b></li><li>• <b>Blancs pour les Pros.</b></li></ul> <p>Classement : Addition des 2 meilleurs scores brut et des 3 meilleurs scores net (pas de cumul).</p> <p>Si le pro participe son score sera automatiquement pris en brut</p> <p>Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte en net, puis de la meilleure carte en brut, etc.</p>
<b>Inscription</b>	<p>Les inscriptions se font par l'extranet <b>au plus tard le lundi 12 octobre.</b></p> <p>Droits d'engagement : Aucun (compris dans le forfait annuel).</p>
<b>Remise des prix</b>	<p>30 minutes environ après la fin de l'épreuve, au Club-House du Golf.</p>